



Privas, le 13 janvier 2011

Monsieur le Directeur, Président du C.T.P.D.07

Les représentants titulaires et suppléants de FO DGFIP et *SNUI SUD-Trésor Solidaires* ne siégeront pas lors de la première convocation du CTPD prévue le 20 janvier 2011 à 14 heures.

En effet, le dossier emploi concernant la direction des finances publiques de l'Ardèche pour 2011 prévoit des suppressions d'emplois qui vont encore plus dégrader les conditions de travail des agents ainsi que l'exercice de nos missions.

Il est de notre responsabilité syndicale de dénoncer ce processus continu de dégradation car rien ne permet de justifier de telles suppressions d'emplois si ce n'est une politique dogmatique de réduction du déficit budgétaire de l'Etat reposant sur les seuls coûts salariaux des fonctionnaires en général et de la ddfip en particulier.

D'autre part, nous ne disposons pas à ce jour de tous les documents préparatoires relatifs à l'ordre du jour énoncé comme par exemple dans le dossier « emplois » : aucun document ne nous est fourni pour la filière Gestion Publique.

Nous vous précisons que le règlement intérieur applicable aux comités techniques paritaires départementaux prévoit de fournir les pièces nécessaires au plus tard huit jours avant la date de la première séance.

De plus, nous nous étonnons que le point 3 à l'ordre du jour ne traite que du bilan d'activité de la filière fiscale, nous pensions qu'une Direction Locale Unique avait été créée en Ardèche et donc qu'un bilan des deux filières s'imposait à ce comité technique paritaire.

Enfin, au vu de l'ordre du jour conséquent de ce CTPD, nous sommes très surpris d'avoir été convoqués à ce CTPD en début d'après-midi, à 14 h.

Dans le cadre de l'harmonisation des règles et pour respecter au mieux le paritarisme, selon les pratiques en vigueur dans notre département, nous vous proposons de reconduire les pratiques locales favorables à une meilleure démocratie en convoquant dorénavant les comités en début de matinée. (cette requête est aussi valable pour le CDAS prévu le mardi 25 janvier).

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Les représentants FO DGFIP

Les représentants SNUI SUD-TRESOR Solidaires